Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/11/2026 à 18h46
Référence de l'AR : 054-215401399-20261028-2026_6_1-DE
Affiché le 03/11/2026 ; Certifié exécutoire le 03/11/2026

COMMUNE DE COURBESSEAUX
Département de la MEURTHE-ET-MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 octobre 2026 à 20h00 à la salle de la mairie,
sous la présidence de M. BOYER Fabrice, Maire.

Effectif légal du conseil municipal	**11**	Conseillers en exercice	**11**	***Date convocation et affichage:*** 22 octobre 2026	
Conseillers présents	**10**	Conseillers absents	**1**	Pouvoirs	**1**

PRESENTS : ALIX Bernadette, **ANCELIN** Arthur, **AUBERTEIN** Régis, **BOR** Julie, **BOYER** Fabrice, **CRETON** Charlotte, **DIVOUX** Marie-Paule, **GAIRE** Annick, **MONCOLIN** Maxence, **QUARTIER DIT MAIRE** Pascal.

ABSENTS : FEVRE Pacôme (procuration à BOYER Fabrice)

Secrétaire de séance : AUBERTEIN Régis

DCM n° 2026/6/01
Objet : Résidence séniors – Choix devis étanchéité à l'air : 1.7. Actes divers et spéciaux

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de réaliser les tests d'étanchéité à l'air concernant la construction de la résidence seniors.

L'établissement des devis concernant les tests initiaux, c'est-à-dire intermédiaires et finaux ayant pris beaucoup de temps, en concertation avec l'architecte, il n'y aura que les tests finaux à réaliser (abandon des tests intermédiaires car les travaux sont trop avancés).

Des devis relatifs à ces tests ont donc été proposés par deux entreprises.

Ainsi il faut donc étudier chaque proposition et sélectionner celle qui sera le plus adaptée à notre situation.

M. le Maire donne lecture des devis reçus pour réaliser ces travaux :

Tests d'étanchéité finaux pour les quatre logements:

- INERGIA à FAUCOMPIERRE (88) pour un montant de 1 080,00 € HT soit 1 296,00 € TTC (devis version 1),
- SARL EXP'AIR 54 à TONNOY (54) pour un montant de 1 600,00 € HT soit 1 920,00 € TTC (devis n°DE2526-003132),

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir l'entreprise suivante pour réaliser les tests d'étanchéité à l'air des logements séniors :

- **INERGIA** à FAUCOMPIERRE (88) pour un montant de 1 080,00 € HT soit 1 296,00 € TTC

Votants :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0
	A l'unanimité

À Courbesseaux, le 28 octobre 2026

Le Maire, BOYER Fabrice
Le secrétaire de séance, AUBERTEIN Régis

MAIRIE DE COURBESSEAUX (Meurthe-et-Moselle)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/11/2026 à 18h28
Référence de l'AR : 054-215401399-20261028-2026_6_2-DE
Affiché le 03/11/2026 ; Certifié exécutoire le 03/11/2026

COMMUNE DE COURBESSEAUX
Département de la MEURTHE-ET-MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 octobre 2026 à 20h00 à la salle de la mairie,
sous la présidence de M. BOYER Fabrice, Maire.

Effectif légal du conseil municipal	**11**	Conseillers en exercice	**11**	***Date convocation et affichage:*** 22 octobre 2026	
Conseillers présents	**10**	Conseillers absents	**1**	Pouvoirs	**1**

PRESENTS : ALIX Bernadette, **ANCELIN** Arthur, **AUBERTEIN** Régis, **BOR** Julie, **BOYER** Fabrice, **CRETON** Charlotte, **DIVOUX** Marie-Paule, **GAIRE** Annick, **MONCOLIN** Maxence, **QUARTIER DIT MAIRE** Pascal.

ABSENTS : FEVRE Pacôme (procuration à BOYER Fabrice)

Secrétaire de séance : AUBERTEIN Régis

DCM n° 2026/6/02
Objet : Résidence séniors – Choix devis cuisines : 1.7. Actes divers et spéciaux

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de faire un choix sur les cuisines à commander pour finir les logements, car les délais entre la commande et la pause sont assez longs, pour janvier 2027.

Plusieurs devis ont été réalisés pour équiper les logements.

Ainsi il faut donc étudier chaque proposition et sélectionner celle qui sera le plus adapté à notre situation.

M. le Maire donne lecture des devis reçus pour les cuisines :

Devis conception et installation pour 4 cuisines avec pose:

- CUSINELLA à MONCEL LES LUNEVILLE (54) pour un montant de 14 775,00 € HT soit 17 730,00 € TTC (devis n°26AJ07426),
- MOBEL CUISINES à ESSEY LES NANCY (54) pour un montant de 17 500,00 € HT soit 21 000,00 € TTC (devis n°231492/1/1),

Devis conception et installation pour 1 cuisine avec pose:

- CUSINELLA à MONCEL LES LUNEVILLE (54) pour un montant de de 3 693,75 € HT soit 4 432,50 € TTC (devis n°26AJ07426),

- MOBEL CUISINES à ESSEY LES NANCY (54) pour un montant de 4 375,00 € HT soit 5 250,00 € TTC (devis n°231492/1/1),

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir l'entreprise suivante pour concevoir et installer les cuisines des logements séniors :

- **CUSINELLA** à MONCEL LES LUNEVILLE (54) pour un montant de 14 775,00 € HT soit 17 730,00 € TTC (devis n°26AJ07426),

Votants :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0
	A l'unanimité

À Courbesseaux, le 28 octobre 2026

Le Maire, BOYER Fabrice

MAIRIE DE COURBESSEAUX (Meurthe-et-Moselle)

Le secrétaire de séance, AUBERTEIN Régis

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/10/2026 à 16h24
Réference de l'AR : 054-215401399-20261028-2026_6_3-DE
Affiché le 29/10/2026 ; Certifié exécutoire le 29/10/2026

COMMUNE DE COURBESSEAUX
Département de la MEURTHE-ET-MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 octobre 2026 à 20h00 à la salle de la mairie,
sous la présidence de M. BOYER Fabrice, Maire.

Effectif légal du conseil municipal	11	Conseillers en exercice	11	*Date convocation et affichage:* 22 octobre 2026	
Conseillers présents	10	Conseillers absents	1	Pouvoirs	1

PRESENTS : ALIX Bernadette, **ANCELIN** Arthur, **AUBERTEIN** Régis, **BOR** Julie, **BOYER** Fabrice, **CRETON** Charlotte, **DIVOUX** Marie-Paule, **GAIRE** Annick, **MONCOLIN** Maxence, **QUARTIER DIT MAIRE** Pascal.

ABSENTS : FEVRE Pacôme (procuration à BOYER Fabrice)

Secrétaire de séance : AUBERTEIN Régis

DCM n° 2026/6/03
Objet : ANNULE ET REMPLACE DCM 2026/4/7 : Conditions d'attribution pour la location des logements communaux de la résidence sénior
Classification : 3.3 Locations

Suite à une erreur dans la rédaction de la délibération voté le 11/06/2026, il faut donc l'annuler et la remplacer cette dernière pour valider la modification.

Ainsi après s'être concerté, le conseil municipal décide de:

- **ANNULER** la délibération n°DCM 2026/04/7,
- **REMPLACER** par la délibération n°DCM 2026/6/3 ci-dessous :

Le Conseil municipal a approuvé, par la délibération n° 2026/4/6 du 11 juin 2026, le tarif des locations des logements
Il est maintenant important de définir les critères d'attribution des mises en location et les obligations des locataires choisis dans un double souci de transparence et d'équité.

Conditions d'attribution :

- Montant du loyer restant à charge du locataire, déduction faite des aides au logement, doit représenter au *maximum* 30 % des revenus mensuels (ou garant si revenus insuffisants)
- Âge minimum 64 ans réévaluer en fonction de l'évolution de l'âge de la retraite
- Habitant(s) de Courbesseaux (nombre d'années)
- Parents ou grands d'habitants de Courbesseaux

- Seniors des villages environnants suivant la distance par rapport à Courbesseaux
- Personne autonome (ayant la capacité de vire en autonomie avec ou sans handicap
- Justifier besoins particuliers nécessitant un plain-pied
- Motivation de votre demande à intégrer le logement
- Préférence du numéro de maison de 1 à 4

Votants :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0
	A l'unanimité

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte les conditions décrites ci-dessus pour la location des logements communaux de la résidence séniors.

À Courbesseaux, le 28 octobre 2026

Le Maire, BOYER Fabrice

Le secrétaire de séance, AUBERTEIN Régis





Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/10/2026 à 16h24
Réference de l'AR : 054-215401399-20261028-2026_6_4-DE
Affiché le 29/10/2026 ; Certifié exécutoire le 29/10/2026

COMMUNE DE COURBESSEAUX
Département de la MEURTHE-ET-MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 octobre 2026 à 20h00 à la salle de la mairie,
sous la présidence de M. BOYER Fabrice, Maire.

Effectif légal du conseil municipal	**11**	Conseillers en exercice	**11**	***Date convocation et affichage:*** 22 octobre 2026	
Conseillers présents	**10**	Conseillers absents	**1**	Pouvoirs	**1**

PRESENTS : ALIX Bernadette, **ANCELIN** Arthur, **AUBERTEIN** Régis, **BOR** Julie, **BOYER** Fabrice, **CRETON** Charlotte, **DIVOUX** Marie-Paule, **GAIRE** Annick, **MONCOLIN** Maxence, **QUARTIER DIT MAIRE** Pascal.

ABSENTS : FEVRE Pacôme (procuration à BOYER Fabrice)

Secrétaire de séance : AUBERTEIN Régis

DCM n° 2026/6/04
Objet : Recensement de la population 2027 – Nomination coordinateur communal et agent recenseur
Classification : 4.2.1 Délibérations et conventions

Le Maire rappelle au conseil Municipal la nécessité de nommer le coordinateur communal ainsi que l'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement pour l'année 2027;

Vu la délibération 2026/5/05 relatif à la création d'un poste de coordinateur communal et d'un poste d'agent recenseur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de NOMMER Mme VITALEC épouse WALRYCK Émilie (la secrétaire)** comme coordinatrice communale.

Après avoir voté à bulletins secrets, le conseil municipal, décide :

- **de NOMMER Mme GAHINET épouse FEBVRE Lorine** comme agent recenseur.

Votants :	10
Pour :	6
Contre :	4
Abstention :	0
A la majorité absolue	

À Courbesseaux, le 28 octobre 2026
Le Maire, BOYER Fabrice

Le secrétaire de séance, AUBERTEIN Régis

MAIRIE DE COURBESSEAUX (Meurthe-et-Moselle)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/10/2026 à 16h25
Référence de l'AR : 054-215401399-20261028-2026_6_5-DE
Affiché le 29/10/2026 ; Certifié exécutoire le 29/10/2026

COMMUNE DE COURBESSEAUX
Département de la MEURTHE-ET-MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 octobre 2026 à 20h00 à la salle de la mairie,
sous la présidence de M. BOYER Fabrice, Maire.

Effectif légal du conseil municipal	**11**	Conseillers en exercice	**11**	***Date convocation et affichage:*** 22 octobre 2026	
Conseillers présents	**10**	Conseillers absents	**1**	Pouvoirs	**1**

PRESENTS : ALIX Bernadette, **ANCELIN** Arthur, **AUBERTEIN** Régis, **BOR** Julie, **BOYER** Fabrice, **CRETON** Charlotte, **DIVOUX** Marie-Paule, **GAIRE** Annick, **MONCOLIN** Maxence, **QUARTIER DIT MAIRE** Pascal.

ABSENTS : FEVRE Pacôme (procuration à BOYER Fabrice)

Secrétaire de séance : AUBERTEIN Régis

DCM n° 2026/6/05
Objet : SPL Nomination d'un représentant pour l'AG : 5.3 Désignation de représentants

M. le Maire informe que suite à la dissolution de Société Publique Locale (SPL), une assemblée générale (AG) aura lieu pour finaliser la procédure.

Il faut donc nommer un représentant de la commune pour assister à cette réunion.

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Mr **BOYER Fabrice** se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DÉSIGNE Mr BOYER Fabrice, Maire de la commune, pour siéger au sein de la SPL.

Votants :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0
	A l'unanimité

À Courbesseaux, le 28 octobre 2026

Le Maire, BOYER Fabrice

MAIRIE DE COURBESSEAUX (Meurthe-et-Moselle)

Le secrétaire de séance, AUBERTEIN Régis

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/11/2026 à 17h15
Référence de l'AR : 054-215401399-20261102-2026_6_06_bis-DE
Affiché le 02/11/2026 ; Certifié exécutoire le 02/11/2026

COMMUNE DE COURBESSEAUX
Département de la MEURTHE-ET-MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 octobre 2026 à 20h00 à la salle de la mairie,
sous la présidence de M. BOYER Fabrice, Maire.

Effectif légal du conseil municipal	**11**	Conseillers en exercice	**11**	***Date convocation et affichage:*** 22 octobre 2026	
Conseillers présents	**10**	Conseillers absents	**1**	Pouvoirs	**1**

PRESENTS : ALIX Bernadette, **ANCELIN** Arthur, **AUBERTEIN** Régis, **BOR** Julie, **BOYER** Fabrice, **CRETON** Charlotte, **DIVOUX** Marie-Paule, **GAIRE** Annick, **MONCOLIN** Maxence, **QUARTIER DIT MAIRE** Pascal.

ABSENTS : FEVRE Pacôme (procuration à BOYER Fabrice)

Secrétaire de séance : AUBERTEIN Régis

DCM n° 2026/6/06
Objet : Décision Modificative n°3 de crédits au budget général 2026
Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Dans le cadre du projet de travaux de la résidence intergénérationnelle rue de la Vigne, il convient de constater une imputation erronée vu que les travaux sont imputés sur plusieurs années budgétaires et toujours en cours.
Il convient donc que les factures soient imputé au 231 « immobilisations en cours » et non au chapitre 21immobilisation corporelles qui correspond à l'imputation définitive une fois le projet soldé.

Il est donc proposé de régulariser l'imputation des mandats depuis 2024 pour correspondre au plan comptable M57.
A noter une dépense globale de 12 790,80 € en 2024, et de 42 267,07 € pour 2025 qui feront donc l'objet au budget 2026 :

- d'un titre au 2132 pour annuler la dépense inscrite à la mauvaise imputation sur 2024 et 2025
- d'un mandat du même montant au 231 pour équilibrer la recette et créer l'écriture comptable correcte.

Pour 2026, exercice en cours, une annulation de chaque mandat au 2132 et un nouveau mandat émis au 231 donc une modification du budget voté au 2132 (opération 202001)
Après délibération, le Conseil Municipal accepte les conditions décrites ci-dessus il convient de prévoir la décision modificative n°3 au budget général 2026 suivant :

Investissement :
Recette :
2132 : immobilisation corporelle : + 55 100 €
Dépense :
2132 : immobilisation corporelle : - 900 000 €
231 : immobilisation en cours : + 955 100 €

Votants :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

À Courbesseaux, le 28 octobre 2026

Le Maire, BOYER Fabrice

Le secrétaire de séance, AUBERTEIN